

LA LETTRE DE L'ALLOCATION D'ACTIFS

De vous à nous.
Pour aller plus loin sur l'allocation d'actifs.
Le point de vue de nos experts.



Mars 2024

Communication publicitaire



Ofi invest
Asset Management



Said BELBACHIR

DIRECTEUR COMMERCIAL RÉSEAUX
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT



Il était une fois...

Il était une fois un monde où les marchés actions battent record sur record. Un monde où les taux sont hauts et où l'inflation refuse de dire son dernier mot. Un monde où la guerre froide s'est réchauffée. Un monde dans lequel la moitié de la population mondiale (près de 4 milliards de personnes) doit se rendre aux urnes pour voter.

Ce monde c'est celui de 2024. Alors plus que jamais, il faudra être sélectifs en termes d'investissement.

Comme à notre habitude, vous trouverez des éléments de réflexion dans cette lettre qui feront sens je l'espère, et rendront l'histoire plus belle en termes d'investissement !

Bonne lecture !

SOMMAIRE

- Le point éco
- Stratégie d'allocation d'actifs
- Le coin de l'ESG
- Le coin de l'immobilier
- Multi-actifs : idées d'investissements
- Le fonds du trimestre **Ofi Invest High Yield 2029**



Ofi invest
Asset Management



LE POINT ÉCO

NOTRE SCÉNARIO CENTRAL

L'inflation globale continue de refluer de part et d'autre de l'Atlantique comme attendu par nos banquiers centraux, néanmoins la composante cœur de cette inflation tarde à revenir vers l'objectif. Les banques centrales l'ont souligné et se montreront donc patientes avant de réduire leurs taux directeurs cette année. Les anticipations de marché se calent désormais sur nos attentes de début d'année, à savoir 3 à 4 baisses sur l'année avec un premier mouvement avant l'été.

Les taux longs se sont ajustés en conséquence, atteignant respectivement 4,30 % et 2,50 % aux États-Unis et en Allemagne, niveaux sur lesquels nous passons à une position modestement positive sur la classe d'actifs. En effet, le contexte apporté par une économie américaine en ralentissement et un environnement géopolitique toujours très incertain nous paraissent militer pour une durée¹ un peu plus élevée dans les portefeuilles. La résilience de la dynamique des prix dans les services pourrait repousser les anticipations de baisse des taux courts, voire le calendrier des banques centrales.

Cela pourrait pousser les taux longs à des niveaux plus élevés qui, à ce stade, pourraient constituer des opportunités d'accroître les positions.

>>> LIRE LA SUITE



Le résumé des marchés en vidéo



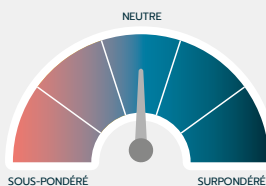
AVERTISSEMENT

La politique d'allocation présentée concerne les fonds multi-actifs gérés par Ofi Invest Asset Management (y compris les fonds profilés). L'horizon d'investissement de cette politique d'allocation est à court terme et peut évoluer à tout moment. Cette politique de gestion ne constitue donc pas une indication pour construire une allocation de long terme d'un client.

NOS VUES DU MOIS DE MARS

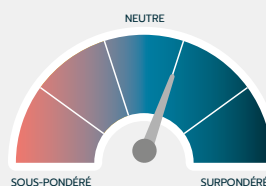
ACTIONS

Les marchés actions restent toujours bien orientés, portés par les secteurs technologiques, l'intelligence artificielle et le luxe notamment, et également toujours polarisés sur quelques « giga-capitalisations » en Europe comme aux États-Unis. La vigueur du marché ne peut être ignorée, même si le contexte géopolitique, le ralentissement économique américain, ou une inflation trop persistante sont des risques bien présents.



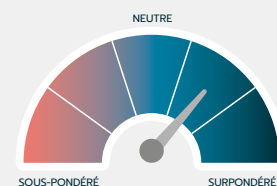
OBLIGATIONS SOUVERAINES

Les baisses de taux anticipées par le marché ont été revues à la baisse et sont venues se caler sur nos anticipations. Au cours du mois de février, le taux 10 ans allemand a monté de 2,16 % à 2,41 %, repassant ainsi au-dessus des niveaux qui justifient, selon nous, une surpondération sur les taux.



OBLIGATIONS D'ENTREPRISES

Le marché du crédit continue de bien se comporter et n'a été impacté que par sa composante taux. Nous pensons toujours que la classe d'actifs devrait offrir une performance proche de son portage² actuel. Dans un contexte économique qui reste porteur, nous gardons donc une opinion positive sur le crédit de catégorie « Investment Grade » et le spéculatif à haut rendement³ (« High Yield »).



1 – La durée d'une obligation est une mesure de l'influence que peut avoir une variation des taux d'intérêts sur le prix de cet instrument.

2 – Le portage consiste à conserver des titres obligataires en portefeuille pour profiter de leur rendement, éventuellement jusqu'à leur échéance.

3 – Les obligations spéculatives à haut rendement (« High Yield ») ont une note de crédit (de BB+ à D selon Standard & Poor's et Fitch) plus faible que les obligations « Investment Grade » (notées de AAA à BBB- selon Standard & Poor's et Fitch) en raison de la santé financière plus fragile de leurs émetteurs selon les analyses des agences de notation. Elles sont donc considérées comme plus risquées par les agences de notation et offrent en contrepartie des rendements plus élevés. Achevé de rédiger le 6 mars 2024.



STRATÉGIE D'ALLOCATION D'ACTIFS

QUE FAIRE EN 2024 : OBLIGATIONS, STOP OU ENCORE ?

C'est bien connu, « on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre ». Et pourtant, c'est ce qu'ont obtenu les investisseurs en obligations au cours de l'année 2023, et plus particulièrement lors du spectaculaire rallye de fin d'année.

Bénéficiant à la fois d'un niveau de portage¹ que l'on n'avait pas vu depuis une décennie, d'une baisse des taux ainsi que des primes de risque (les fameux spreads de crédit²), les fonds obligataires ont terminé l'année en beauté, effaçant même pour certains l'annus horribilis de 2022.

Mais alors que d'aucuns s'interrogent sur le bien-fondé de cet emballement dans la perspective d'une baisse de taux, à la vue d'une inflation « chancelante », une question semble poindre à l'horizon : est-il encore temps d'investir en obligations ?

Pour répondre à cette interrogation, il faut revenir à la quête essentielle de tout investisseur : une rémunération juste du risque. À cet égard, les obligations représentent assurément un actif de choix, y compris après la baisse des rendements observée en fin d'année.

En effet, bien qu'ils soient moins attractifs qu'il y a 1 an, les rendements proposés par les obligations restent attractifs dans l'absolu, et de loin supérieurs à la période surréaliste traversée précédemment, où, faut-il s'en rappeler, certains emprunts d'États affichaient des taux négatifs.

Au-delà du portage, l'investisseur en obligations en 2024 bénéficie toujours de surcroît d'une perspective réaliste de baisse des taux directeurs, qui bien qu'elle soit déjà partiellement anticipée par les marchés, viendrait apprécier la valeur de ces actifs.

Aussi, on peut raisonnablement penser qu'il est encore temps de diversifier son épargne sur des obligations, en particulier d'entreprises, au regard de la prime de risque qu'elles offrent.

En effet, afin de compenser le risque de défaut³ que porte tout acteur économique, les entreprises proposent aux investisseurs un supplément de rendement par rapport à un emprunt d'État.

Dans un scénario d'atterrissage en douceur de l'économie tel qu'il semble se



Guillaume TAEK
RESPONSABLE COMMERCIAL
COURTIERS ET CGP
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT

dessiner sous nos yeux, les niveaux de rendement proposés pour prêter de l'argent aux entreprises semblent donc toujours attractifs, à condition bien sûr de faire preuve de sélectivité.

C'est justement ce que proposent les gérants de fonds obligataires qui offrent une analyse de la qualité des émetteurs, et bien sûr une diversification, afin de respecter ce vieil adage de nos campagnes « ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier ».

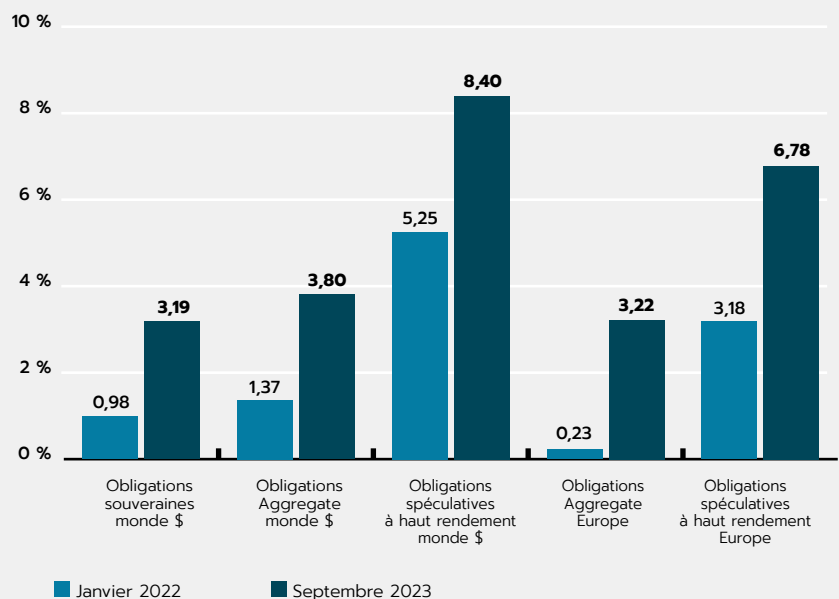
Enfin, bien qu'il soit traditionnellement associé à l'investissement en action, le lissage à l'entrée sur des obligations pourra s'avérer judicieux pour se prémunir d'éventuels soubresauts des marchés, dans l'attente de la victoire finale tant espérée contre l'inflation.

1 – Le portage d'une obligation correspond au taux de rendement d'une obligation, si elle est détenue jusqu'à son échéance et si elle n'est pas confrontée à un défaut.

2 – Terme anglais pour désigner la différence de taux d'intérêt d'une obligation avec celui d'une obligation de référence de même durée, considérée comme la moins risquée (l'emprunt d'État).

3 – Risque de défaut : risque de non-paiement des échéances d'un emprunt. Ce risque est naturellement fonction de la qualité de l'émetteur.

ÉVOLUTION DU TAUX DU « PORTAGE » sur différents segments obligataires



Source : Ofi Invest Asset Management, Bloomberg, mars 2024. Performances des indices Bloomberg Global Sovereign, Bloomberg Global Aggregate, Bloomberg Global HY, Bloomberg Euro Aggregate, Bloomberg Euro HY.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les obligations spéculatives à haut rendement (« High Yield ») ont une note de crédit (de BB+ à D selon Standard & Poor's et Fitch) plus faible que les obligations « Investment Grade » (notées de AAA à BBB- selon Standard & Poor's et Fitch) en raison de la santé financière plus fragile de leurs émetteurs selon les analyses des agences de notation. Elles sont donc considérées comme plus risquées par les agences de notation et offrent en contrepartie des rendements plus élevés.



ÉCLAIRAGE

LE COIN DE L'ESG

FINANCE DURABLE : ACCÉLÉRATION ET DÉFIS EN 2024

La finance durable a beaucoup fait parler d'elle en 2023. L'année dernière a en effet été marquée par de très nombreux événements avec parfois des effets contraires : records de chaleur, inondations et catastrophes naturelles résultant du dérèglement climatique et avec pour conséquence une augmentation des coûts pour les assureurs. Au-delà des enjeux climatiques, c'est une vraie prise de conscience des enjeux et risques liés à la perte de biodiversité qui a émergé et qui s'est notamment matérialisée par un cadre de reporting sur cet enjeu. En dépit de cela, on a assisté à une montée en puissance de mouvements anti-ESG aux États-Unis, et à des mouvements de green-bashing sur le vieux continent créant un climat confus tandis que les spécialistes s'accordent à dire qu'il est urgent d'agir.

Sur le plan réglementaire : renforcement des réglementations européennes en matière de durabilité, débats autour des visions européenne et américaine du concept de simple versus double matérialité¹, refonte du label ISR français, adoption d'un nouveau standard européen sur les obligations vertes...

L'année 2024 s'annonce tout aussi intense et promet de s'inscrire dans la continuité de la précédente, avec néanmoins de nombreuses incertitudes liées aux élections européennes en juin, puis américaines en fin d'année.

Après le changement climatique, la biodiversité au centre des attentions

Tandis que les effets du changement climatique ne font plus débat et que des cadres normalisés de reporting sur les actions et trajectoires des émetteurs et investisseurs sont désormais établis, le sujet de la lutte contre la perte de biodiversité prend de l'ampleur. Le cadre mondial adopté fin 2022 lors de la COP 15 Kunming-Montréal a posé les objectifs et cibles à atteindre. En septembre 2023, le groupe de travail *Taskforce on nature-related financial disclosures* (TNFD) a publié son cadre de reporting après deux ans de travaux. En janvier 2024, la TNFD a annoncé lors du Forum écono-



Valérie DEMEURE

DIRECTRICE DE L'ANALYSE ESG
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT

mique mondial de Davos que 320 entreprises, issues de 46 pays, avaient adopté ce cadre et s'étaient engagées à l'utiliser. Un deuxième groupe d'organisations devrait être annoncé pendant la COP16 en Colombie en octobre 2024. Du côté des investisseurs, notamment en France, pour les sociétés de gestion d'actifs soumises aux exigences de l'article 29 LEC de la loi Énergie-Climat, le cadre de reporting sur la prise en compte des impacts liés à la biodiversité dans les portefeuilles et la gestion des risques liés à la biodiversité se structurent également.

Un élargissement du périmètre d'application des réglementations en matière de durabilité et quelques incertitudes

Adoptée en 2023, la directive européenne *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD) est entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024. Elle fixe de nouvelles normes et obligations de reporting extra-financier et concerne pour l'année à venir les grandes entreprises et les PME cotées en bourse. Celles-ci vont devoir redoubler d'efforts cette année pour collecter de nouvelles données avant la publication de leur rapport de durabilité 2025, qui constituera une source non négligeable d'informations pour les investisseurs.

Autre réglementation intégrée désormais à la CSRD, la taxonomie verte européenne. Cette taxonomie verte établit un système européen de classification

des activités durables et vise à orienter les investissements vers des activités soutenables. La réglementation voit son champ d'application élargi à 50 000 nouvelles entreprises en 2024 puisqu'elle concerne aussi désormais les entreprises de plus de 250 salariés (bilan > 20 M€ ou CA > 40 M€), ainsi que les entreprises cotées (sauf micro-entreprises)...

Restent quelques incertitudes, comme la consultation sur une possible refonte de la réglementation SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*) qui pourrait aboutir à une révision de la classification des fonds durables, actuellement appelés « Article 8 » et « Article 9 ».

De nouveaux standards en matière d'obligations vertes, et un renforcement des contraintes liées aux labels ISR et Greenfin

Un nouveau standard sur les obligations vertes, destinées à financer la transition écologique, adopté par le parlement en octobre 2023, entrera en vigueur dans le courant de l'année 2024. Le *European green bond standard* est un référentiel volontaire que devront appliquer les émetteurs voulant revendiquer son appellation.

Enfin, le label ISR français, dont la version 3 a été publiée en décembre dernier, est entré en application à compter du 1^{er} mars 2024. Les fonds qui y sont soumis intégreront désormais systématiquement une dimension climatique avec des exclusions liées aux énergies fossiles, un accompagnement des entreprises dans leur transition et un renforcement de la sélectivité sur les autres critères environnementaux, sociaux et sociétaux, ainsi que de gouvernance.

1 – Double matérialité désignant l'effet de corrélation entre le financier et l'impact socio-environnemental, versus matérialité simple se résumant à la seule matérialité financière.





ÉCLAIRAGE

LE COIN DE L'IMMO

LA LOGISTIQUE : UN SECTEUR PORTEUR EN CONSTANTE ÉVOLUTION

L'immobilier de logistique européen est porté par plusieurs tendances favorables et transformatives, créatrices de valeur pour les bailleurs qui savent adapter leurs actifs. Cette classe d'actifs devrait bénéficier à long terme de l'ancrage du commerce en ligne comme mode de consommation ainsi que d'une tendance de réindustrialisation de l'Europe dans un contexte de démondialisation du commerce international. De plus, la réglementation « zéro artificialisation nette » des sols va contraindre les nouvelles constructions. Enfin, ce secteur connaît aujourd'hui une montée en gamme technologique et en efficacité énergétique très importante. Comment manœuvrer dans ce contexte et transformer nos actifs pour attirer et fidéliser les meilleurs locataires ?

Pour nous aider à répondre à ces questions, nous avons interrogé Charles-Henri de La Chapelle, co-directeur de l'asset management et fin connaisseur des actifs logistiques, au sein d'Ofi Invest Real Estate SAS.



Comment la demande des locataires a-t-elle évolué ces dernières années ?

Ce marché a toujours été en croissance structurelle, car historiquement une partie substantielle de la demande s'exprime sur des développements, donc de nouveaux m² qui viennent augmenter le parc existant. Plus récemment, la période du Covid a très favorablement impacté la demande. Aujourd'hui, cette demande s'est ralentie suite à cette période particulière, mais de nombreux facteurs de croissance demeurent, tel le développement de l'e-commerce et l'amélioration des chaînes d'approvisionnements.

Quelles sont les spécificités dans les attentes d'un locataire logistique et la meilleure manière de les fidéliser selon vous ?

La relation bailleur-preneur en logistique est assez différente de celle instaurée pour les autres classes d'actifs. En effet, la demande est majoritairement animée par les prestataires logistiques, dont l'entrepôt est une composante importante de leur offre et ainsi un véritable socle de développement. Le bailleur est donc moins perçu comme un prestataire qu'un partenaire. Dans ce contexte, la capacité des équipes du bailleur à sélectionner les immeubles et/ou projets de développements à l'acquisition et à mettre en œuvre des projets pour leurs locataires sur leur patrimoine est un facteur clef de succès.



Pascal BAUDIN
RESPONSABLE
PRODUITS ET MARKETING,
OFI INVEST REAL ESTATE SGP

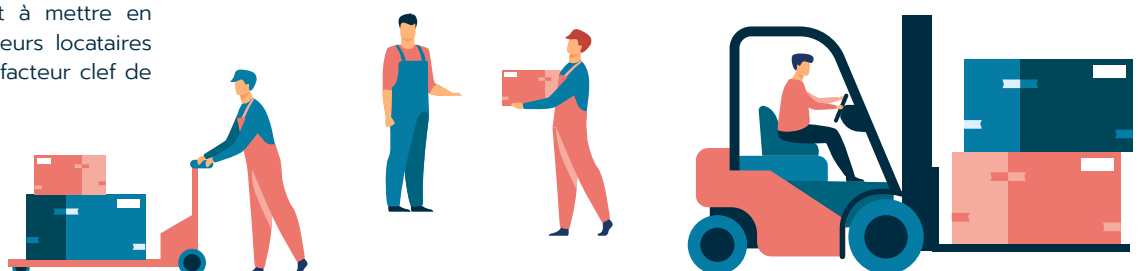
Quels types de travaux sont nécessaires pour placer un actif logistique en haut de son univers concurrentiel ?

Les caractéristiques du bâtiment en tant qu'outil logistique sont essentielles et constituées de nombreux éléments à suivre et adapter : la configuration spatiale du bâtiment, le nombre de quais, la trame structurelle, la hauteur libre, le système de sprinklage, la résistance du dallage, l'aire de manœuvre, le stationnement... Enfin, les caractéristiques environnementales de ce type d'actif sont aujourd'hui très regardées par les locataires. Nous travaillons donc régulièrement notre patrimoine afin d'améliorer leur efficacité énergétique (remplacement des luminaires par des LED, installations de pompes à chaleur, de panneaux photovoltaïques...).



Charles-Henri DE LA CHAPELLE
CO-DIRECTEUR DE L'ASSET
MANAGEMENT,
OFI INVEST REAL ESTATE SAS

Les valorisations de la logistique en Europe ont été réactives face à la hausse des taux directeurs au cours de l'année 2023. Grâce aux tendances structurelles favorables mentionnées, les portefeuilles contenant une part significative de logistique, comme l'OPCI Ofi Invest ISR Experimmo par exemple, présentent aujourd'hui des points d'entrée intéressants.





ÉCLAIRAGE

MULTI-ACTIFS : IDÉES D'INVESTISSEMENTS

LA PENTIFICATION DE LA COURBE DE TAUX

Notre équipe de gestion multi-actifs analyse de manière continue les marchés financiers afin de s'adapter aux différentes dynamiques. Avec une approche proactive, l'équipe est engagée dans la recherche constante de nouvelles idées d'investissement offrant ainsi des solutions aux évolutions du paysage financier. Nous vous présentons ici chaque trimestre, l'une de nos idées d'investissement.

Anticiper les mouvements des taux d'intérêts exige une agilité toute particulière : naviguer au travers des diverses données économiques, interpréter les discours des banquiers centraux et enfin s'aventurer dans l'art redoutable des prévisions. Cette année encore, la trajectoire des taux d'intérêts continue d'alimenter les débats. Après une hausse historique des taux d'intérêt en 2022/2023 et face à une économie qui commence à ralentir, les investisseurs envisagent désormais des baisses sur cette année 2024.

Cependant, des interrogations subsistent. Quand ces baisses de taux se matérialiseront-elles ? Quelle en sera l'ampleur ? La Banque centrale européenne prendra-t-elle l'initiative avant la Réserve fédérale américaine ? Ces questions animent les discussions et nous nous efforçons au quotidien de trouver des stratégies d'investissement diversifiantes et capables d'accompagner cette nouvelle dynamique de marché.

Diversifier son portefeuille et tirer parti de la pentification de courbe de taux

La courbe de taux, également connue sous le nom de « Yield Curve » en anglais, est une représentation graphique des taux d'intérêt sur différentes maturités. À titre d'exemple, chaque pays possède sa propre courbe de rendement pour son marché d'obligation d'État. Dans des conditions de marché stables et une économie saine, les rendements obligataires augmentent avec la maturité des titres.

Ainsi, les taux d'intérêt s'élèvent de façon régulière au fur et à mesure que l'échéance du titre s'éloigne (cf. graphique ci-contre).



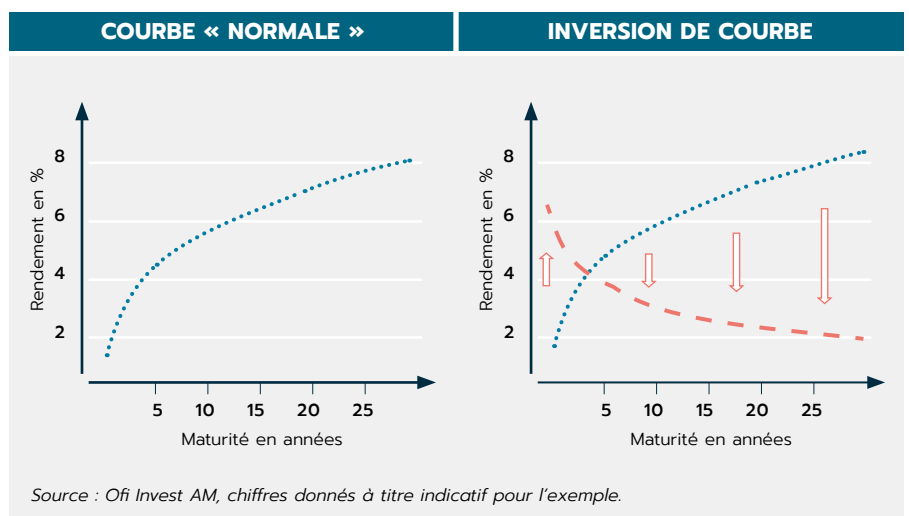
Thomas TRONEL, CFA
SPÉCIALISTE PRODUITS MULTI-ACTIFS
ET TAUX
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT

Cependant, depuis maintenant quelques trimestres, certains pays développés font face à une « inversion » de leur courbe de taux. Cette inversion se caractérise par des taux d'intérêts à court terme supérieurs aux taux à long terme. Cette situation inhabituelle, souvent perçue comme un signal avancé de récession¹,

est une des conséquences de la hausse rapide des taux directeurs constatée sur les dernières années.

Au sein de l'équipe multi-actifs, nous pensons que cette configuration inédite n'est pas destinée à perdurer. En effet, les investisseurs exigent un rendement supplémentaire (appelé « prime de terme ») pour investir sur le long terme. De plus, nous anticipons une baisse des taux directeurs en 2024, ce qui laisserait entrevoir un écartement entre les taux d'intérêt à court et à long terme. On parle alors de pentification de la courbe de taux, stratégie qui semble se dessiner dans nos différentes perspectives économiques et qui a donc toute sa place dans nos stratégies multi-actifs².

La dynamique complexe des taux d'intérêt offre donc un défi constant. Ainsi, nous devons implémenter de manière continue des idées d'investissement différenciantes, capables de s'adapter à ce nouvel environnement de taux.



1 – Période de recul temporaire de l'activité économique d'un pays. L'INSEE parle de récession lorsque l'on observe un recul du PIB sur au moins deux trimestres consécutifs.

2 – En date du 26/02/2024, la stratégie de pentification de courbe est implémentée sur les trois fonds de la gamme profilée : Ofi Invest ISR Patrimoine Monde, Ofi Invest Équilibre Monde et Ofi Invest Dynamique Monde.

SRI*: 3/7



CATÉGORISATION

SFDR¹ :

ARTICLE 8

LE FONDS OFI INVEST DU TRIMESTRE HIGH YIELD 2029

SE LAISSER PORTER VERS L'HORIZON 2029

Ofi Invest High Yield 2029 est un fonds obligataire à échéance qui investit dans des obligations spéculatives à haut rendement (« High Yield »²) de toutes zones géographiques, avec une note minimale de BB-, et les détient jusqu'à leur maturité le 31/12/2029.

POURQUOI INVESTIR ?

1

Une échéance 2029

- Une gestion à échéance afin de **tirer parti des niveaux de rendement actuels** (portage³ élevé en comparaison des niveaux historiques).
- Une maturité 2029 donnant accès à un **large panel d'émetteurs** sur le marché primaire et secondaire.

2

Une expertise éprouvée

- **18^e fonds à échéance** lancé depuis 2009.
- Une équipe de **4 gérants « High Yield » expérimentés**.
- Un process visant à sélectionner les titres au **couple rendement/risque attractif** selon la société de gestion.

3

Un univers d'investissement global

- Investir sur les **obligations les mieux notées de l'univers** spéculatif à haut rendement².
- **Diversification possible** dans des obligations de bonne qualité², y compris les obligations du secteur financier.
- Possibilité de **s'exposer aux obligations libellées en dollars US** dans la limite de 30 % de l'actif net (risque de change couvert).

Il existe un **risque de crédit** si la qualité de crédit vient à se dégrader ou si l'émetteur venait à ne plus pouvoir payer les coupons.

Le souscripteur est soumis au **risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment** sur les valeurs et les marchés les plus performants. Les équipes sont susceptibles d'évoluer.

Les titres dits « **spéculatifs** » présentent des **probabilités de défaut plus élevées** que celles des titres dits « Investment Grade » et peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative du fonds.



QU'EST-CE QU'UN FONDS À ÉCHÉANCE ?

Un fonds à échéance consiste à acheter des obligations et à les conserver jusqu'à maturité, quelles que soient les fluctuations de marché.

Ces fonds permettent aux investisseurs :

- de **bénéficier du paiement d'un « coupon »⁴** sur la durée de vie de l'obligation ;
- de **recupérer l'investissement initialement prêté à l'échéance**, dans le cas où les émetteurs ne font pas défaut⁵.

L'EXPÉRIENCE D'UN GÉRANT DE FONDS À ÉCHÉANCE

- Historique de **18 fonds datés** dans la maison
- **7 gérants** spécialisés dans la dette d'entreprise⁶
- **6 milliards d'euros d'encours** gérés par l'équipe



Source : Ofi Invest Asset Management au 29/12/2023.

*SRI : L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour la durée de détention recommandée. Le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque du produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

1 – Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

2 – Les obligations spéculatives à haut rendement « High Yield » ont une note de crédit (de BB+ à D selon Standard & Poor's et Fitch, et de C à Ba1 selon Moody's) plus faible que les obligations « Investment Grade » (notées de AAA à BBB- selon Standard & Poor's et Fitch, et de Baa3 à Aaa selon Moody's) en raison de la santé financière plus fragile de leurs émetteurs selon les analyses des agences de notation. Elles sont donc considérées comme plus risquées par les agences de notation et offrent en contrepartie des rendements plus élevés.

3 – Le portage d'une obligation correspond au taux de rendement d'une obligation, si elle est détenue jusqu'à son échéance et si elle n'est pas confrontée à un défaut.

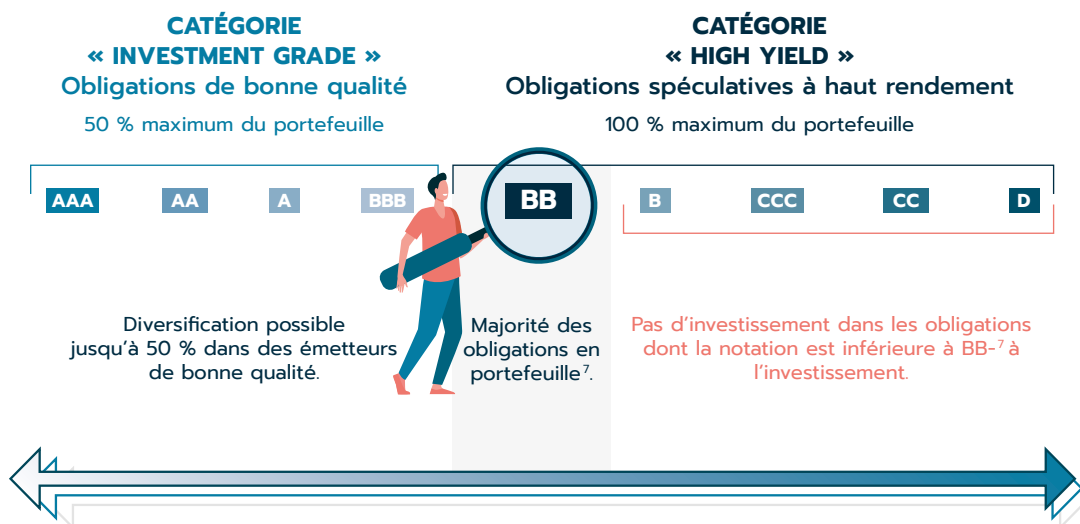
4 – Le coupon correspond au versement périodique d'un intérêt au détenteur de l'obligation. Selon la nature de l'obligation, le versement des intérêts peut être régulier (généralement tous les ans) ou intervenir in fine, c'est-à-dire à l'échéance.

5 – Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés (par exemple de leur notation par les agences de notation financière) ou de leur défaillance, la valeur des obligations privées peut baisser.

6 – Les équipes de gestion sont susceptibles d'évoluer.

INVESTIR SUR LES OBLIGATIONS LES MIEUX NOTÉES DE L'UNIVERS SPÉCULATIF À HAUT RENDEMENT

ÉCHELLE DE NOTATIONS DE QUALITÉ DE CRÉDIT DES OBLIGATIONS



CODE ISIN (PART A) | **FR001400M5Z5**
 FORME JURIDIQUE | **FONDS COMMUN DE PLACEMENT**
 INDICE DE RÉFÉRENCE | **-**
 HORIZON D'INVESTISSEMENT | **31 DÉCEMBRE 2029**
 FRAIS DE GESTION FINANCIÈRE | **1,15 % TTC MAXIMUM**
 COMMISSION DE SURPERFORMANCE | **AUCUNE**
 FRAIS D'ENTRÉE | **2 % TTC MAXIMUM**
 FRAIS DE SORTIE | **AUCUN**
 COMMISSION DE MOUVEMENT⁸ | **DE 0 À 450 € HT**

Veillez vous référer au prospectus pour les risques principaux et caractéristiques détaillées du fonds, disponible sur le site www.ofi-invest-am.com



⁷ – Notation minimum des émetteurs à l'investissement. La Société de Gestion (SGP) ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation des titres en dessous de BB-, la SGP décidera de céder ou non les titres en prenant en compte sa propre analyse, l'intérêt des porteurs et les conditions de marché. Dans tous les cas, une dégradation en catégorie CCC entraînera la vente de l'instrument dans les 3 mois.

⁸ – Les commissions de mouvement sont perçues à 100 % par le conservateur.

UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE, UNE PROXIMITÉ AU QUOTIDIEN



Said BELBACHIR
06 76 40 68 44

Directeur Commercial Réseaux



Abdel CHABANE
06 24 26 71 98

Directeur Commercial Adjoint Réseaux



Bertrand CONCHON
07 78 13 19 79

Directeur Commercial Adjoint CGP



Gauthier DUVAL
06 79 65 14 51

Responsable Commercial
Réseaux Retail



Guillaume TAEK
06 79 64 57 83

Responsable Commercial Courtiers
et CGP



Olivier LAVERDURE
06 24 94 66 73

Responsable Commercial Réseaux



Retrouvez l'intégralité
de la Lettre de
l'allocation d'actifs
sur notre site internet

VOS CONTACTS

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



AVERTISSEMENT IMPORTANT

Achévé de rédiger le 20/03/2024.

Les équipes sont susceptibles d'évoluer dans le temps.

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP 92012 - FR 51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 22, rue Vernier 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 384 940 342.

Avant tout investissement dans les fonds présentés dans la communication publicitaire, il est fortement conseillé à tout investisseur, de procéder, sans se fonder exclusivement sur les informations fournies dans cette communication publicitaire, à l'analyse de sa situation personnelle ainsi qu'à l'analyse des avantages et des risques afin de déterminer le montant qu'il est raisonnable d'investir.

Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays.

Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant.

Cette communication publicitaire contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie.

Les analyses présentées reposent sur des hypothèses et des anticipations d'Ofi Invest Asset Management, faites au moment de la rédaction du document qui peuvent être totalement ou partiellement non réalisées sur les marchés. Elles ne constituent pas un engagement de rentabilité et sont susceptibles d'être modifiées.

La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Le Document d'Information Clé (DIC) et le prospectus sont proposés aux souscripteurs préalablement à la souscription et remis à la souscription; ces éléments, ainsi que les derniers états financiers disponibles, sont à la disposition du public sur simple demande, auprès d'Ofi Invest Asset Management. © Freepik - Shutterstock. FA24/0095/15032025